

LISTE DES ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LA BELGIQUE EN 1976 *

établie par

I. DE TROYER

Directeur du Service des Traités du Ministère des Affaires étrangères,
du Commerce extérieur et de la Coopération au Développement

NOTE PRELIMINAIRE

- Les accords sont cités dans l'ordre chronologique de leur *signature* à l'exclusion des accords qui sont — ou qui étaient — ouverts à la signature; ces derniers figurent à la date à laquelle ils ont été *ouverts à la signature*.
- L'absence d'information sur la ratification pour les accords déjà entrés en vigueur signifie qu'ils ne contiennent pas de clause de ratification.
- La mention « *approbation parlementaire en cours* » indique que le projet de loi portant approbation de l'accord en question est déjà *déposé* au Parlement.
- La mention « *approbation parlementaire en préparation* » signifie soit que les documents nécessaires à l'approbation parlementaire ne sont pas encore établis, soit que le projet de loi est soumis à l'avis du Conseil des Ministres et/ou du Conseil d'Etat.
- Les abréviations utilisées dans le corps de cette chronique sont les suivantes :
A.R. : Arrêté royal.
C.E. : Communautés européennes.
M.B. : Moniteur belge.

1. ACCORD CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A BRUXELLES LES 22 DECEMBRE 1975 ET 2 JANVIER 1976, ENTRE LA BELGIQUE ET LE PAKISTAN RELATIF A LA FOURNITURE DE FROMENT A TITRE D'AIDE ALIMENTAIRE.
Entrée en vigueur : 2 janvier 1976.
M.B. : pas publié.

* Cette liste a été arrêtée le 22 octobre 1979.

2. ARRANGEMENT PARTICULIER ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL RELATIF AU PROGRAMME INTITULE « PETITS PROJETS LOCAUX ET REGIONAUX » SIGNE A DAKAR LE 19 JANVIER 1976.
Entrée en vigueur : 19 janvier 1976.
M.B. : pas publiée.

3. ACCORD, CONCLU PAR ECHANGE DE NOTES DATEES A WELLINGTON LES 23 DECEMBRE 1975 ET 20 JANVIER 1976, ENTRE LA BELGIQUE ET LA NOUVELLE-ZELANDE TENDANT A EVITER LA DOUBLE IMPOSITION DES REVENUS PROVENANT DE L'EXPLOITATION DES TRANSPORTS MARITIMES.
Entrée en vigueur : 20 janvier 1976.
M.B. : 14 octobre 1976.

4. ACCORD, AVEC UN ECHANGE DE LETTRES, ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, SIGNES A BRUXELLES LE 22 JANVIER 1976, COMPLEMENTAIRE A LA CONVENTION GENERALE SUR LES PRIVILEGES ET IMMUNITES DES NATIONS UNIES DU 13 FEVRIER 1946.
Approbation parlementaire : loi du 22 mai 1978.
Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 19 juin 1978.
Entrée en vigueur : 4 juillet 1978.
Les dispositions de cet Accord complémentaire produisent leurs effets le 27 janvier 1975 (art. 2 de la loi d'approbation du 22 mai 1978), date de l'ouverture d'un Bureau de l'ONU à Bruxelles.
M.B. : 2 et 4 août 1978.

5. DEUXIEME PROTOCOLE, SIGNE A BRUXELLES LE 26 JANVIER 1976, MOXIFIANT L'ARTICLE 80, ALINEA 2, DU TRAITE INSTITUANT L'UNION ECONOMIQUE BENELUX DU 3 FEVRIER 1958.
Approbation parlementaire : loi du 20 juillet 1978.
Dépôt des instruments de ratification :
Belgique : 1er septembre 1978.
Luxembourg : 24 octobre 1978.
Pays-Bas : 4 août 1977.
Application provisoire : 17 janvier 1976.
Entrée en vigueur : 1er novembre 1978.
M.B. : 22 novembre 1978.

6. SIXIEME PROTOCOLE, SIGNE A BRUXELLES LE 26 JANVIER 1976 A LA CONVENTION PORTANT UNIFICATION DES DROITS D'ACCISE ET DE LA RETRIBUTION POUR LA GARANTIE DES METAUX PRECIEUX ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE, LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG ET LE ROYAUME DES PAYS-BAS DU 18 FEVRIER 1950.
Approbation parlementaire : loi du 20 juillet 1978.
Date du dépôt des instruments de ratification :
Belgique : 1er septembre 1978.
Luxembourg : 25 octobre 1978.
Pays-Bas : 1er août 1977.

Application provisoire : 17 janvier 1976.

Entrée en vigueur : 1er novembre 1978.

M.B. : 20 décembre 1978.

7. ACCORD INTERNATIONAL DE 1976 SUR LE CAFE, OUVERT A LA SIGNATURE A NEW YORK LE 31 JANVIER 1976 (VOIR : 3 DECEMBRE 1975).
8. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE, ET LETTRES ANNEXES, SIGNES A BRUXELLES LE 2 FEVRIER 1976.
Entrée en vigueur : 2 février 1976.
M.B. : pas publié.
9. ACCORD SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE L'UEBL ET LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU SOUDAN, SIGNE A BRUXELLES LE 4 FEVRIER 1976.
L'échange des instruments de ratification n'a pas encore eu lieu.
Accords particuliers : 22 janvier 1979 et 22 avril 1979.
10. ACCORD MARITIME ENTRE L'UEBL ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE BULGARIE, SIGNE A BRUXELLES LE 24 FEVRIER 1976.
Approbation parlementaire en préparation.
11. RESOLUTION N° 1-76, APPROUVEE LE 26 FEVRIER 1976 PAR LE CONSEIL DES GOUVERNEURS DU FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT, CONCERNANT L'AUGMENTATION DES RESSOURCES : PREMIERE RECONSTITUTION GENERALE DES RESSOURCES.
Approbation parlementaire : loi du 16 août 1977.
Dépôt de la notification de la Belgique (voir point 7 de la résolution) : 26 septembre 1977.
Entrée en vigueur : 15 juin 1976.
M.B. : 23 septembre 1977 et 14 septembre 1978.
Voir Fonds africain de développement : 29 novembre 1972.
12. PROTOCOLE FIXANT CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCORD D'ASSOCIATION CEE-MALTE DU 5 DECEMBRE 1970, FAIT A BRUXELLES LE 4 MARS 1976.
Approbation parlementaire : loi du 21 juin 1978.
La notification prévue à l'article 25 a été effectuée le 30 avril 1976.
Entrée en vigueur : 1er juin 1976.
M.B. : 14 octobre 1978.
13. PROTOCOLE FINANCIER ENTRE LES ETATS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES ET LA COMMUNAUTE EUROPEENNE, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE DE MALTE, D'AUTRE PART, SIGNE A BRUXELLES LE 4 MARS 1976.
Approbation parlementaire : loi du 21 juin 1978.
Entrée en vigueur : 1er novembre 1978.
M.B. : 14 octobre 1978.

14. CONVENTION EUROPEENNE SUR LA PROTECTION DES ANIMAUX DANS LES ELEVAGES, FAITE A STRASBOURG LE 10 MARS 1976.
Dépositaire : Conseil de l'Europe.
Approbation parlementaire : loi du 11 juillet 1979.
Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 13 septembre 1979.
Entrée en vigueur : 10 septembre 1978 (pour la Belgique : 14 mars 1980).
M.B. : 5 octobre 1979.

15. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE SUR LA COPRODUCTION EN MATIERE DE CINEMATOGRAPHIE, SIGNE A TUNIS LE 11 MARS 1976.
Entrée en vigueur : 11 mars 1976.
M.B. : 23 octobre 1976.

16. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU BANGLADESH, RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU BANGLADESH, ET LETTRES ANNEXES, SIGNES A BRUXELLES LE 11 MARS 1976.
Entrée en vigueur : 11 mars 1976.
M.B. : pas publié.
Protocole : 22 mars 1979.

17. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET L'OFFICE DE SECOURS DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE. (U.N.R.W.A.) RELATIF A LA FOURNITURE DE FARINE DE FROMENT A TITRE D'AIDE ALIMENTAIRE 1975-1976, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A BRUXELLES ET GENEVE LES 17 FEVRIER ET 15 MARS 1976.
Entrée en vigueur : 15 mars 1976 (couvrant la période 1975-1976). Cet accord est conclu dans le cadre de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1971 et réfère pour l'exécution à l'Accord signé le 15 février 1972.
M.B. : pas publié.

18. PROTOCOLE, FAIT A WASHINGTON LE 17 MARS 1976, PORTANT 3^e PROROGATION DE LA CONVENTION SUR L'AIDE ALIMENTAIRE DU 29 MARS 1971.
Dépositaire : Etats-Unis d'Amérique.
Date du dépôt de l'instrument d'acceptation de la Belgique : 4 octobre 1977.
M.B. : 21 décembre 1978 (avis).

19. PROTOCOLE, FAIT A WASHINGTON LE 17 MARS 1976, PORTANT 3^e PROROGATION DE LA CONVENTION SUR LE COMMERCE DU BLE 1971 DU 29 MARS 1971.
Dépositaire : Etats-Unis d'Amérique.
Dépôt de l'instrument d'acceptation de la Belgique : 4 octobre 1977.
Entrée en vigueur : 1er juillet 1976 (pour la Belgique : 4 octobre 1977).
M.B. : 21 décembre 1978 (avis).
20. CONVENTION GENERALE DE COOPERATION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DU ZAIRE, SIGNE A KINSHASA LE 28 MARS 1976.
 (Cette Convention remplace la Convention du 23 août 1968).
Approbation parlementaire : loi du 16 juillet 1976.
 Les notifications prévues par l'article 7 ont été faites par la Belgique et le Zaïre respectivement le 17 août et le 20 décembre 1976.
Entrée en vigueur : 20 décembre 1976.
M.B. : 28 août 1976 et 1er février 1977.
21. PROTOCOLE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DU ZAIRE VISANT A L'APPLICATION DE L'ARTICLE 2 DE LA CONVENTION GENERALE DE COOPERATION, SIGNE A KINSHASA LE 28 MARS 1976.
Approbation parlementaire : loi du 16 juillet 1976.
Entrée en vigueur : 28 mars 1976.
 Ce Protocole remplace l'Accord en personnel intervenu le 23 août 1968.
22. PROTOCOLE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DU ZAIRE PORTANT REGLEMENT DE L'INDEMNISATION DES BIENS ZAIRIANISES AYANT APPARTENU A DES PERSONNES PHYSIQUES BELGES, ET ECHANGES DE LETTRES Y RELATIFS, SIGNES A KINSHASA LE 28 MARS 1976.
Approbation parlementaire : loi du 16 juillet 1976.
 Les notifications prévues par l'article 8 ont été faites par la Belgique et le Zaïre respectivement le 17 août 1976 et le 12 janvier 1977.
Entrée en vigueur : 12 janvier 1977.
M.B. : 28 août 1976 et 17 mars 1977.
23. PROTOCOLE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DU ZAIRE RELATIF A L'ENCOURAGEMENT RECIPROQUE DES INVESTISSEMENTS, SIGNE A KINSHASA LE 28 MARS 1976.
Approbation parlementaire : loi du 16 juillet 1976.
 Les notifications prévues par l'article 10.2 ont été faites par la Belgique et le Zaïre respectivement le 17 août 1976 et le 20 décembre 1976.
Application à titre provisoire à partir de la date de sa signature : 28 mars 1976.
Entrée en vigueur : 1er janvier 1977.
M.B. : 28 août 1976, 21 février 1976 et 1er février 1977.

24. PROTOCOLE D'ACCORD DE COOPERATION ECONOMIQUE, TECHNOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DU ZAIRE, SIGNE A KINSHASA LE 28 MARS 1976.
Approbation parlementaire : loi du 16 juillet 1976.
Entrée en vigueur : 28 mars 1976.
Durée : 5 ans.
M.B. : 28 août 1976.
25. ARRANGEMENT PARTICULIER DE COOPERATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DU ZAIRE CONCERNANT L'INSTITUT NATIONAL POUR L'ETUDE ET LA RECHERCHE AGRONOMIQUES (INERA), SIGNE A KINSHASA LE 28 MARS 1976.
Entrée en vigueur : 28 mars 1976.
M.B. : pas publié.
26. ARRANGEMENT PARTICULIER DE COOPERATION TECHNIQUE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DU ZAIRE CONCERNANT LE PERSONNEL BELGE « HORS-PROJET » AFFECTE AU DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, SIGNE A KINSHASA LE 28 MARS 1976.
Entrée en vigueur : 28 mars 1976.
M.B. : pas publié.
27. ARRANGEMENT PARTICULIER DE COOPERATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DU ZAIRE RELATIF A LA CONSERVATION DE LA NATURE EN REPUBLIQUE DU ZAIRE, SIGNE A KINSHASA LE 28 MARS 1976.
Entrée en vigueur : 28 mars 1976.
M.B. : pas publié.
28. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LE ZAIRE RELATIF AU REGLEMENT PAR VOIE DE COMPENSATION, D'UNE PART, DE L'INTERVENTION DE LA BELGIQUE EN FAVEUR DES ANCIENS COMBATTANTS ZAIROIS DE LA GUERRE 1914-1918 ET DES INVALIDES ZAIROIS DE LA GUERRE 1940-1945 ET, D'AUTRE PART, DU PAIEMENT PAR LE ZAIRE DES ARRIERES DE LOYER DUS A DES RESSORTISSANTS BELGES, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A KINSHASA DU 28 MARS 1976.
Approbation parlementaire : loi du 6 octobre 1978 (article 10).
Entrée en vigueur : 28 mars 1976.
M.B. : pas publié.
29. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET L'UNICEF RELATIF A LA FOURNITURE DE FROMENT TENDRE A TITRE D'AIDE ALIMENTAIRE EN FAVEUR DE L'ETHIOPIE, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A BRUXELLES ET GENEVE LES 11 MARS ET 5 AVRIL 1976.
Entrée en vigueur : 5 avril 1976.
M.B. : pas publié.

30. ACCORD AERIEN ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE D'IRAK, ET ANNEXE, SIGNES A BAGDAD LE 19 AVRIL 1976.
Entrée en vigueur : 8 novembre 1976.
M.B. : 19 décembre 1979.
31. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LES PAYS-BAS PORTANT MODIFICATION DES TARIFS DES DROITS DE PILOTAGE, CONCLU PAR ECHANGE DE NOTES DATEES A BRUXELLES LES 19 MARS ET 20 AVRIL 1976.
Entrée en vigueur : 1er juillet 1976.
M.B. : 3 juillet 1976.
32. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE INDONESIENNE CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE INDONESIENNE, ET LETTRES ANNEXES, SIGNES A JAKARTA LE 21 AVRIL 1976.
Entrée en vigueur : 21 avril 1976.
M.B. : pas publié.
33. ACCORD DE COOPERATION COMMERCIALE ENTRE LES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER ET LA REPUBLIQUE TUNISIENNE, ET ANNEXE, SIGNES A TUNIS LE 25 AVRIL 1976.
Approbation parlementaire : 21 juin 1978.
Entrée en vigueur : 1er novembre 1978.
M.B. : 14 novembre 1978 et 28 novembre 1978.
34. ACCORD DE COOPERATION ENTRE LES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE ET LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE DE TUNISIE D'AUTRE PART, ANNEXES A, B, C, D, PROTOCOLES 1 ET 2 AVEC ANNEXES I A IX, SIGNES A TUNIS LE 25 AVRIL 1976.
Approbation parlementaire : loi du 21 juin 1978.
Entrée en vigueur : 1er novembre 1978.
M.B. : 14 octobre 1978 et 28 novembre 1978.
35. ACCORD RELATIF AUX ECHANGES COMMERCIAUX ENTRE LES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER ET LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE, ET ANNEXE, SIGNES A ALGER LE 26 AVRIL 1976.
Approbation parlementaire : loi du 21 juin 1978.
Entrée en vigueur : 1er novembre 1978.
M.B. : 14 octobre 1978 et 28 novembre 1978.
36. ACCORD DE COOPERATION ENTRE LES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE ET LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE D'AUTRE PART, ANNEXES A, B, C, D, PROTOCOLES 1 ET 2 AVEC ANNEXES I A IX, SIGNES A ALGER LE 26 AVRIL 1976.
Approbation parlementaire : loi du 21 juin 1978.
Entrée en vigueur : 1er novembre 1978.
M.B. : 14 octobre 1978 et 28 novembre 1978.

37. ACCORD DE COOPERATION COMMERCIALE ENTRE LES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER ET LE ROYAUME DU MAROC, ET ANNEXE, SIGNES A RABAT LE 27 AVRIL 1976.
Approbation parlementaire : loi du 21 juin 1978.
Entrée en vigueur : 1er novembre 1978.
M.B. : 14 octobre 1978 et 28 novembre 1978.
38. AMENDEMENT, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A TUNIS LES 2 DECEMBRE 1975 ET 4 MAI 1976, A L'ARRANGEMENT PARTICULIER ENTRE LA BELGIQUE ET LA TUNISIE RELATIF AU PROJET DE COOPERATION POUR LA RECONDUCTION AU PROGRAMME DE LA STATION EXPERIMENTALE DE LA MANOUBA (S.E.M.) ET POUR LA CREATION D'UNE SOUS-STATION A SAHLINE DU 8 SEPTEMBRE 1973.
Entrée en vigueur : 4 mai 1976.
M.B. : pas publié.
39. ARRANGEMENT ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL RELATIF A LA FOURNITURE DE FROMENT TENDRE A TITRE D'AIDE ALIMENTAIRE POUR L'EXERCICE 1975-1976, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A ROME LES 31 MARS ET 7 MAI 1976.
Entrée en vigueur : 7 mai 1976.
M.B. : pas publié.
Voir aussi : 29 mars 1971.
40. ARRANGEMENT PARTICULIER ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE RELATIF AU BUREAU PEDAGOGIQUE DE KIGALI, SIGNE A KIGALI LE 12 MAI 1976.
Entrée en vigueur : 30 octobre 1975.
M.B. : pas publié.
41. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DU PAKISTAN, CONCLU PAR ECHANGE DE NOTES, DATEES A ISLAMABAD LES 4 DECEMBRE 1975 ET 13 MAI 1976, ADDITIONNEL A L'ARRANGEMENT ENTRE LA BELGIQUE ET LE PAKISTAN CONCERNANT L'EXTRADITION DES 23 JANVIER ET 20 FEVRIER 1952.
Entrée en vigueur : 15 juillet 1975.
M.B. : 12 octobre 1979 (avis).
42. AMENDEMENTS AUX ARTICLES 24 ET 25 DE LA CONSTITUTION DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE, ADOPTES A GENEVE LE 17 MAI 1976 AU COURS DE LA VINGT-NEUVIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE.
Dépositaire : ONU.
Dépôt de l'instrument d'acceptation de la Belgique : 29 décembre 1977.
 Ces amendements ne sont pas encore entrés en vigueur.
M.B. : 18 avril 1978.
Voir aussi : 22 juillet 1946 (OMS).

43. CONVENTION ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE FINLANDE TENDANT A EVITER LA DOUBLE IMPOSITION ET A PREVENIR L'EVASION FISCALE EN MATIERE D'IMPOTS SUR LE REVENU ET SUR LA FORTUNE, SIGNEE A BRUXELLES LE 18 MAI 1976.
Approbation parlementaire : loi du 2 mars 1978.
 Les notifications prévues à l'article 31, § 1, ont été effectuées le 9 mars 1978 par la Belgique et le 27 novembre 1978 par la Finlande.
Entrée en vigueur : 27 décembre 1978.
M.B. : 20 décembre 1978.
 Cette Convention remplace la Convention du 11 février 1954.
44. ACCORD DE SIEGE ENTRE LA BELGIQUE ET LE CONSEIL AFRICAIN DE L'ARACHIDE, SIGNE A BRUXELLES LE 18 MAI 1976.
Approbation parlementaire : loi du 10 août 1978.
 Echange des instruments de ratification et d'approbation : 19 octobre 1978.
Entrée en vigueur : 19 octobre 1978.
M.B. : 17 novembre 1978.
45. ARRANGEMENT ENTRE LE GOUVERNEMENT BELGE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE CONCERNANT LE LIBRE PASSAGE PAR PLUSIEURS SENTIERS TOURISTIQUES CROISANT LA FRONTIERE BELGO-ALLEMANDE, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A BRUXELLES LES 4 MAI ET 19 MAI 1976.
Entrée en vigueur : 19 mai 1976.
M.B. : 26 octobre 1976.
46. AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE (PARIS, 18 NOVEMBRE 1974).
 a) ACCORD D'EXECUTION CONCERNANT L'ECHANGE D'INFORMATIONS DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT DE LA SECURITE POUR LES REACTEURS
 b) ACCORD D'EXECUTION POUR LES RECHERCHES COMMUNES ET LE DEVELOPPEMENT D'UN PROGRAMME EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE SOURCE DE NEUTRONS SIGNES A PARIS LE 20 MAI 1976.
47. ACCORD A LONG TERME DE COLLABORATION ECONOMIQUE, INDUSTRIELLE ET TECHNIQUE ENTRE L'U.E.B.L. ET LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE, SIGNE A BUCAREST LE 27 MAI 1976.
 L'échange des notifications prévu à l'article 13, § 1, a été effectué à Bruxelles les 6 août et 17 novembre 1976.
Entrée en vigueur : 17 novembre 1976.
Durée : dix ans.
M.B. : 4 janvier 1977.
 Cet accord abroge l'Accord du 16 septembre 1968.
 Voir aussi : Accord commercial à long terme du 6 décembre 1970 entre l'U.E.B.L. et la Roumanie.

48. ARRANGEMENT PARTICULIER ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU MAROC RELATIF AU PROJET D'ORGANISATION DE LA CHAIRE DE « MATHEMATIQUES APPLIQUEES » A L'INSTITUT NATIONAL D'AGRICULTURE ET VETERINAIRE HASSAN II DE RABAT, SIGNE A RABAT LE 2 JUIN 1976.
Entrée en vigueur : 1er octobre 1975.
M.B. : pas publié.
49. ARRANGEMENT PARTICULIER ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU MAROC RELATIF AU PROJET DE COOPERATION BELGO-MAROCAINE AU SEIN DU DEPARTEMENT DE MEDECINE VETERINAIRE A L'INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II DE RABAT SIGNE A RABAT LE 2 JUIN 1976.
Entrée en vigueur : 1er octobre 1975.
M.B. : pas publié.
50. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DES PHILIPPINES RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DES PHILIPPINES, ET LETTRES ANNEXES, SIGNES A BRUXELLES LE 11 JUIN 1976.
Entrée en vigueur : 11 juin 1976.
M.B. : pas publié.
51. ACCORD PORTANT CREATION DU FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA), ET ANNEXES I ET II, FAITS A ROME LE 13 JUIN 1976.
Approbation parlementaire : loi du 8 décembre 1977.
Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 9 décembre 1977.
Entrée en vigueur : 30 novembre 1977 (pour la Belgique : 9 décembre 1977).
M.B. : 16 février et 7 novembre 1978.
Un accord régissant les relations entre l'ONU et le FIDA est entré en vigueur le 15 décembre 1977.
52. CONVENTION CONSULAIRE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE SOCIALISTE TCHECOSLOVAQUE, SIGNE A BRUXELLES LE 15 JUIN 1976.
Approbation parlementaire : loi du 8 mars 1978.
Echange des instruments de ratification : 13 juillet 1978.
Entrée en vigueur : 12 août 1978.
M.B. : 26 septembre 1978.
53. ACCORD DE COOPERATION ECONOMIQUE ET INDUSTRIELLE ENTRE L'U.E.B.L. ET LA REPUBLIQUE DE CUBA, SIGNE A LA HAVANE LE 18 JUIN 1976.
Entrée en vigueur : 18 juin 1976.
M.B. : 7 août 1976.

54. PROTOCOLE, FAIT A STRASBOURG LE 24 JUIN 1976, ADDITIONNEL A L'ACCORD EUROPEEN SUR L'ECHANGE DE REACTIFS POUR LA DETERMINATION DES GROUPES TISSULAIRES DU 17 SEPTEMBRE 1974.
Approbation parlementaire : loi du 11 juillet 1979.
Date du dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 13 septembre 1979.
Entrée en vigueur : 14 octobre 1979.
M.B. : 23 novembre 1979.
55. AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE (PARIS, 18 NOVEMBRE 1974). ACCORD D'EXECUTION POUR L'ETABLISSEMENT D'UN PROJET POUR LA CONSERVATION D'ENERGIE APPLICABLE A DES COMPLEXES IMMOBILIERS, SIGNE A BONN LE 28 JUIN 1976.
56. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT FEDERAL MILITAIRE DE LA REPUBLIQUE FEDERALE DE NIGERIA RELATIF AUX SERVICES AERIENS ENTRE LEURS TERRITOIRES RESPECTIFS ET AU-DELA, ET ANNEXE, SIGNES A BRUXELLES LE 1er JUILLET 1976.
Application provisoire : 1er juillet 1976.
Echange des instruments de ratification : 26 juin 1978.
Entrée en vigueur : 26 juin 1978.
M.B. : 13 octobre 1979.
57. accord entre le gouvernement du royaume de belgique et le gouvernement de la republique de turquie relatif a l'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE, ET LETTRES ANNEXES, SIGNES A ANKARA LE 9 JUILLET 1976.
Entrée en vigueur : 9 juillet 1976.
M.B. : pas publié.
58. CONVENTION CONSULAIRE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE HONGROISE, ET ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A BUDAPEST LE 9 JUILLET 1976.
Approbation parlementaire : loi du 12 juillet 1978.
Echange des instruments de ratification : 18 septembre 1978.
Entrée en vigueur : 18 octobre 1978.
M.B. : 5 octobre 1978 et 28 novembre 1978.
59. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE RELATIF A LA CONSTITUTION, SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS, DE STOCKS DE RESERVE DE PETROLE BRUT ET/OU DE PRODUITS PETROLIERS FINIS POUR LE COMPTE D'ENTREPRISES ETABLIES EN BELGIQUE, SIGNE A TIHANGE LE 10 JUILLET 1976.
Entrée en vigueur : 10 juillet 1976.
M.B. : 28 août 1976.

60. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU MAROC PORTANT REGLEMENT DES CONSEQUENCES FINANCIERES RESULTANT DE L'APPLICATION DU DAHIR PORTANT LOI N° 1-73 AUX RESSORTISSANTS BELGES, SIGNE A RABAT LE 12 JUILLET 1976.
Approbation parlementaire en cours.
61. DEUXIEME PROTOCOLE, SIGNE A BRUXELLES LE 19 JUILLET 1976 MODIFIANT LA CONVENTION BENELUX PORTANT UNIFICATION DES DROITS D'ACCISE DU 29 MAI 1972.
Approbation parlementaire : loi du 9 août 1978.
Ce protocole n'est pas encore entré en vigueur.
62. PROTOCOLE CONCERNANT LA COOPERATION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE ENTRE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER ET LE CANADA, SIGNE A BRUXELLES LE 26 JUILLET 1976.
Approbation parlementaire : loi du 26 juin 1978.
Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.
M.B. : 28 octobre 1978.
63. ACCORD, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A BRUXELLES LES 19 ET 29 JUILLET 1976, PORTANT MODIFICATION DE L'ANNEXE B DE L'ACCORD D'AIDE POUR LA DEFENSE MUTUELLE ENTRE LA BELGIQUE ET LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE DU 27 JANVIER 1950.
Entrée en vigueur : 29 juillet 1976.
M.B. : pas publié.
64. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DU PAKISTAN RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DU PAKISTAN, ET LETTRES ANNEXES, SIGNES A BRUXELLES LE 30 JUILLET 1976.
Entrée en vigueur : 30 juillet 1976.
M.B. : pas publié.
65. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE, SIGNE A DAR ES SALAAM LE 3 AOUT 1976.
Entrée en vigueur : 24 septembre 1976.
M.B. : pas publié.
Amendement : 27 février 1979.
66. CONVENTION CONCLUE PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A LA HAYE LE 20 AOUT 1976, ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE ROYAUME DES PAYS-BAS PORTANT MODIFICATION DE L'ARTICLE 12, PREMIER ALINEA,

DE LA CONVENTION FIXANT LES LIMITES ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE ROYAUME DES PAYS-BAS DU 8 AOUT 1843.

L'échange des notifications pour l'entrée en vigueur a eu lieu le 9 et le 30 mars 1977.

Entrée en vigueur : 1er mai 1977.

M.B. : 1er juillet 1977.

67. ACCORD PARTICULIER CONCLU ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA MALAYSIA RELATIF AU LABORATOIRE DE LA PHYSIQUE DES SOLS DE LA FACULTE AGRONOMIQUE DE L'UNIVERSITE DE MALAYSIA, ET ANNEXE, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A KUALA LUMPUR LES 4 MAI ET 23 AOUT 1976.

Entrée en vigueur : 1er octobre 1975.

M.B. : pas publié.

68. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU KENYA RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU KENYA, SIGNE A NAIROBI LE 27 AOUT 1976.

Entrée en vigueur : 27 août 1976.

M.B. : pas publié.

69. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE COREE CONCERNANT LA COOPERATION TECHNIQUE BELGO-COREENNE POUR LA « CHANGWON VOCATIONAL TRAINING INSTITUTE », SIGNE A SEOUL LE 2 SEPTEMBRE 1976.

Entrée en vigueur : 2 septembre 1976.

M.B. : pas publié.

70. a) CONVENTION PORTANT CREATION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE TELECOMMUNICATIONS MARITIMES PAR SATELLITES (INMARSAT), ET ANNEXE, FAITES A LONDRES LE 3 SEPTEMBRE 1976.

Dépositaire : OMCI.

Approbation parlementaire : 13 juillet 1979.

Date du dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 14 juillet 1979.

Entrée en vigueur : 16 juillet 1979.

M.B. : 15 novembre 1979.

b) ACCORD D'EXPLOITATION RELATIF A L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE TELECOMMUNICATIONS MARITIMES PAR SATELLITES (INMARSAT), ET ANNEXE, FAITS A LONDRES LE 3 SEPTEMBRE 1976.

71. ARRANGEMENT PARTICULIER ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE RELATIF A L'ECOLE TECHNIQUE OFFICIELLE DE KICUKIRO, SIGNE A KIGALI LE 6 SEPTEMBRE 1976.

Entrée en vigueur : 6 septembre 1976.

Durée : cinq ans.

M.B. : pas publié.

72. CONVENTION RELATIVE A LA DELIVRANCE D'EXTRAITS PLURILINGUES D'ACTES DE L'ETAT CIVIL, ET ANNEXES, FAITES A VIENNE LE 8 SEPTEMBRE 1976.
Approbation parlementaire en préparation.
73. PROTOCOLE RELATIF A L'APPROFONDISSEMENT ET A LA DIVERSIFICATION DE LA COOPERATION ENTRE L'U.E.B.L. ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE POLOGNE DANS LE DOMAINE DE L'ECONOMIE ET DE L'INDUSTRIE, ET ANNEXES, SIGNES A BRUXELLES LE 14 SEPTEMBRE 1976.
Voir : Accord de coopération U.E.B.L. - Pologne du 22 novembre 1973.
74. CONVENTION ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE POLOGNE TENDANT A EVITER LA DOUBLE IMPOSITION ET A PREVENIR L'EVASION FISCALE EN MATIERE D'IMPOTS SUR LE REVENU ET SUR LA FORTUNE, ET PROTOCOLE FINAL, SIGNES A BRUXELLES LE 14 SEPTEMBRE 1976.
*Approbation parlementaire : loi du 8 juin 1978.
Echange des instruments de ratification : 6 septembre 1978.
Entrée en vigueur : 21 septembre 1978.
M.B. : 19 septembre 1978 et 5 octobre 1978.*
75. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, ET ANNEXES, SIGNES A ABIDJAN LE 15 SEPTEMBRE 1976.
*Entrée en vigueur : 15 septembre 1976.
M.B. : pas publié.*
76. ARRANGEMENT PARTICULIER ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU NIGER RELATIF A LA COOPERATION BELGO-NIGERIENNE EN MATIERE D'ANIMATION, SIGNE A BRUXELLES LE 17 SEPTEMBRE 1976.
*Entrée en vigueur : 17 septembre 1976.
Durée : trois ans.
M.B. : pas publié.*
77. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU PEROU RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU PEROU, ET LETTRES ANNEXES, SIGNES A LIMA LE 17 SEPTEMBRE 1976.
*Entrée en vigueur : 17 septembre 1976.
M.B. : pas publié.*

78. PROTOCOLE ADDITIONNEL, ECHANGE DE LETTRES ET ANNEXES, SIGNES A BRUXELLES LE 20 SEPTEMBRE 1976, A L'ACCORD CEE-PORTUGAL SUR LES RELATIONS COMMERCIALES DU 22 JUILLET 1972.
Approbation parlementaire : loi du 31 juillet 1978.
 Les notifications prévues à l'article 22,1 ont été effectuées le 30 septembre 1978.
Entrée en vigueur : 1er novembre 1978.
M.B. : 26 octobre 1978 et 20 décembre 1978.
79. PROTOCOLE FINANCIER SIGNE A BRUXELLES LE 20 SEPTEMBRE 1976 (CEE-PORTUGAL, RELATIONS COMMERCIALES, BRUXELLES 22 JUILLET 1972).
Approbation parlementaire : loi du 31 juillet 1978.
 Les notifications prévues à l'article 12 ont été effectuées le 30 septembre 1978.
Entrée en vigueur : 1er novembre 1978.
M.B. : 26 octobre 1978.
80. ACTE PORTANT ELECTION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT, ANNEXES I, II ET III ET DECLARATION, FAITS A BRUXELLES LE 20 SEPTEMBRE 1976.
Dépositaire : CE.
Approbation parlementaire : loi du 28 mars 1978.
 La Belgique a déposé la notification prévue à l'article 16 le 5 avril 1978.
Entrée en vigueur : 1er juillet 1978.
M.B. : 30 septembre 1978.
81. AMENDEMENTS, CONCLUS PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A BRUXELLES LE 21 SEPTEMBRE 1976, A L'ARRANGEMENT PARTICULIER ENTRE LA BELGIQUE ET LE NIGER, POUR UNE ASSISTANCE MEDICO-SANITAIRE AU DEPARTEMENT DE DOSSO, DU 21 SEPTEMBRE 1973.
Entrée en vigueur : 21 septembre 1976.
M.B. : pas publié.
82. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE POUR LA REALISATION EN COMMUN D'UN PROGRAMME DE RECHERCHES SUSCEPTIBLES D'ABOUTIR AUX APPLICATIONS INDUSTRIELLES DE PROCÉDES DE GAZEIFICATION SOUTERRAINE DE HOUILLE ET DE LIGNITE, SIGNE A BRUXELLES LE 1er OCTOBRE 1976.
Approbation parlementaire : loi du 28 décembre 1977.
 Les notifications prévues à l'article 13 a, ont été effectuées respectivement le 10 janvier 1978 par la Belgique et le 26 janvier 1978 par la République Fédérale d'Allemagne.
Entrée en vigueur : 26 janvier 1978.
M.B. : 15 avril 1978 et 31 mars 1979 (AR).

83. AMENDEMENT AU STATUT DU CONSEIL DE L'EUROPE (ARTICLE 26), CONSIGNE DANS LE PROCES-VERBAL DU SECRETAIRE GENERAL DU CONSEIL DE L'EUROPE, SIGNE A STRASBOURG LE 2 OCTOBRE 1976.
Entrée en vigueur : 2 octobre 1976.
M.B. : 13 novembre 1976.
Voir aussi : Statut du Conseil de l'Europe du 5 mai 1949.
84. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DES PHILIPPINES TENDANT A EVITER LA DOUBLE IMPOSITION ET A PREVENIR L'EVASION FISCALE EN MATIERE D'IMPOTS SUR LE REVENU, ET PROTOCOLES, SIGNES A MANILLE LE 2 OCTOBRE 1976.
Approbation parlementaire : loi du 20 juillet 1979.
Cette Convention n'est pas encore entrée en vigueur.
85. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE ZAMBIE RELATIF AU PERSONNEL DE COOPERATION BELGE, SIGNE A LUSAKA LE 7 OCTOBRE 1976.
Entrée en vigueur : 7 octobre 1976.
M.B. : pas publié.
86. CONVENTION ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE TENDANT A EVITER LA DOUBLE IMPOSITION EN MATIERE D'IMPOTS SUR LE REVENU ET SUR LA FORTUNE, SIGNE A BUCAREST LE 14 OCTOBRE 1976.
Approbation parlementaire : loi du 10 août 1978.
Echange des instruments de ratification : 18 septembre 1978.
Entrée en vigueur : 3 octobre 1978.
M.B. : 4 octobre 1978.
87. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE RELATIVE A L'EXTRADITION ET A L'ENTRAIDE JUDICIAIRE EN MATIERE PENALE, SIGNE A BUCAREST LE 14 OCTOBRE 1976.
Approbation parlementaire en préparation.
88. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE RELATIF A LA COOPERATION DANS LE DOMAINE DES SCIENCES MEDICALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE, SIGNE A BUCAREST LE 14 OCTOBRE 1976.
Les notifications prévues à l'article 7 ont été effectuées par la Belgique le 11 mars 1977 et par la Roumanie le 22 mars 1977.
Application provisoire : 14 octobre 1976.
Entrée en vigueur : 22 mars 1977.
M.B. : 21 juin 1978.

89. ARRANGEMENT PARTICULIER ENTRE LA BELGIQUE ET LE CAMEROUN RELATIF A LA COOPERATION BELGO-CAMEROUNAISE EN MATIERE DE FORMATION ZOOTECHNIQUE ET VETERINAIRE, SIGNE A YAOUNDE LE 15 OCTOBRE 1976.

Entrée en vigueur : 1er septembre 1977.

Durée : trois ans.

M.B. : pas publié.

90. DEUXIEME PROTOCOLE, SIGNE A LUXEMBOURG LE 19 OCTOBRE 1976, PORTANT MODIFICATION DE LA CONVENTION COORDONNEE INSTITUANT L'U.E.B.L., ETABLIE CONFORMEMENT A L'ARTICLE XXIII DU PROTOCOLE DE REVISION, SIGNE A BRUXELLES LE 29 JANVIER 1963.

Approbation parlementaire en cours.

91. CINQ PROTOCOLES ET ACCORDS PARTICULIERS ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DU MAROC, SIGNES A RABAT LE 19 OCTOBRE 1976.

92. ACCORD CADRE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU MAROC RELATIF A LA COOPERATION UNIVERSITAIRE DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION DES CADRES SUPERIEURS, SIGNE A RABAT LE 19 OCTOBRE 1976.

93. ACCORD PARTICULIER ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'INDONESIE SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE EN CE QUI CONCERNE LA SUPERVISION DE LA LIVRAISON ET DE L'INSTALLATION DE BUREAUX CENTRAUX TELEPHONIQUES PENTACONTA ET METACONTA EN INDONESIE (PROJET FTA-75), ET ANNEXES, SIGNES A JAKARTA LE 26 OCTOBRE 1976.

Entrée en vigueur : 26 octobre 1976.

M.B. : pas publié.

94. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE L'INDE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE L'INDE, ET LETTRES ANNEXES, SIGNES A BRUXELLES LE 3 NOVEMBRE 1976.

Entrée en vigueur : 3 novembre 1976.

M.B. : pas publié.

95. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL SUR L'ETABLISSEMENT EN BELGIQUE DU BUREAU DE CETTE ORGANISATION, ET LETTRES ANNEXES, SIGNES A BRUXELLES LE 4 NOVEMBRE 1976.

Approbation parlementaire : loi belge 31 juillet 1978.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique: 11 septembre 1978.

Entrée en vigueur : 26 septembre 1978.

M.B. : 28 octobre 1978.

Voir aussi : Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées à l'ONU du 21 novembre 1947.

96. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE NORVEGE RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE MARCHANDISES PAR ROUTE, SIGNE A BRUXELLES LE 4 NOVEMBRE 1976.
Entrée en vigueur : 4 novembre 1976.
M.B. : 22 février 1977.
97. ARRANGEMENT PARTICULIER ENTRE LA BELGIQUE ET LA TUNISIE RELATIF AU PROGRAMME DE LA STATION D'APPUI DE LA MEDJERDA, SIGNE A TUNIS LE 9 NOVEMBRE 1976.
Entrée en vigueur : 1er janvier 1976.
M.B. : pas publié.
98. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT BELGE ET LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS, CONCLU PAR ECHANGE DE NOTES DATEES A PARIS LE 15 NOVEMBRE 1976, CONFIRMANT LE QUINZIEME ARRANGEMENT RELATIF A LA CREATION DE BUREAUX A CONTROLES NATIONAUX JUXTAPOSES A CHIMAY ET HIRSON.
Entrée en vigueur : 15 novembre 1976.
M.B. : 26 mars 1977.
Voir aussi : Accord de base du 30 mars 1962.
99. ACCORD, CONCLU PAR ECHANGE DE NOTES DATEES A PARIS LE 15 NOVEMBRE 1976, CONFIRMANT LE SEIZIEME ARRANGEMENT RELATIF A LA CREATION DE BUREAUX A CONTROLES NATIONAUX JUXTAPOSES A D'HERSEAUX ET WATTRELOS (NORD).
Entrée en vigueur : 15 novembre 1976.
M.B. : 26 mars 1977.
Voir aussi : Accord de base du 30 mars 1962.
100. PROTOCOLE A LA CONVENTION INTERNATIONALE DU 29 NOVEMBRE 1969 SUR LA RESPONSABILITE CIVILE POUR LES DOMMAGES DUS A LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES, FAIT A LONDRES LE 19 NOVEMBRE 1976.
Approbation parlementaire en préparation.
101. PROTOCOLE A LA CONVENTION INTERNATIONALE DU 18 DECEMBRE 1971 PORTANT CREATION D'UN FONDS INTERNATIONAL D'INDEMNISATION POUR LES DOMMAGES DUS A LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES, FAIT A LONDRES LE 19 NOVEMBRE 1976.
Approbation parlementaire en préparation.
102. CONVENTION DE COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE L'U.E.B.L. ET LE ROYAUME HACHEMITE DE JORDANIE, SIGNEE A BRUXELLES LE 10 DECEMBRE 1976.
Echange des instruments de ratification : 24 janvier 1979.
Entrée en vigueur : 24 janvier 1979.
Durée : cinq ans.
M.B. : 2 mars 1979.

103. CONVENTION SUR L'INTERDICTION D'UTILISER DES TECHNIQUES DE MODIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT A DES FINS MILITAIRES OU TOUTES AUTRES FINS HOSTILES, ET ANNEXE, FAITES A NEW YORK LE 10 DECEMBRE 1976.

Approbation parlementaire en cours.

104. ARRANGEMENT PARTICULIER ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE ZAMBIE CONCERNANT LA COOPERATION TECHNIQUE DANS L'EDUCATION AGRICOLE POUR LA SECTION D'ENTRAINEMENT DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL, ET ANNEXES, SIGNES A LUSAKA LE 14 DECEMBRE 1976.

Entrée en vigueur : 14 décembre 1976.

M.B. : pas publié.

105. ARRANGEMENT PARTICULIER ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE ZAMBIE CONCERNANT LA COOPERATION TECHNIQUE POUR LA SECTION DE LA PROTECTION DES PLANTES AU MONT MAKULU, LA STATION CENTRALE DE LA RECHERCHE AGRICOLE, ET ANNEXES, SIGNES A LUSAKA LE 14 DECEMBRE 1976.

Entrée en vigueur : 14 décembre 1976.

Durée : cinq ans.

M.B. : pas publiés.

Amendement : 29 août - 4 octobre 1977.

106. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE COLOMBIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE COLOMBIE, ET LETTRES ANNEXES, SIGNES A BOGOTA LE 17 DECEMBRE 1976.

Entrée en vigueur : 24 janvier 1977.

M.B. : pas publié.

107. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LES PAYS-BAS PORTANT MODIFICATION DES TARIFS DES DROITS DE PILOTAGE, CONCLU PAR ECHANGE DE NOTES DATEES A BRUXELLES LES 17 ET 28 DECEMBRE 1976.

Entrée en vigueur : 1er mars 1977.

M.B. : 3 février 1977 et 26 février 1977 (AR).

INDEX
DES TRAITES BILATERAUX,
DES TRAITES BENELUX,
DES TRAITES MULTILATERAUX
ET DES TRAITES CONCLUS AVEC
DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

TRAITES BILATERAUX

ALGERIE

- échanges commerciaux (CECA), n° 35
- coopération (CEE), n° 36

ALLEMAGNE (République fédérale)

- sentiers touristiques, n° 45
- gazéification souterraine de houille et de lignite, n° 82

BANGLADESH

- aide financière, n° 16

BULGARIE

- accord maritime (UEBL), n° 10

CAMEROUN

- coopération technique (accord particulier), n° 89

CANADA

- coopération commerciale (CECA), n° 62

COLOMBIE

- aide financière, n° 106

COREE (République de)

- coopération technique (accord particulier), n° 69

COTE D'IVOIRE

- aide financière, n° 75

CUBA

- coopération économique et industrielle (UEBL), n° 53

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

- défense mutuelle, n° 63

FINLANDE

- double imposition, n° 43

FRANCE

- stocks de réserve de pétrole, n° 59
- frontière, bureaux à contrôle juxtaposé, n° 98
- frontière, bureaux à contrôle juxtaposé, n° 99

HONGRIE

- relations consulaires, n° 58

INDE

- aide financière, n° 94

INDONESIE

- aide financière, n° 32
- coopération technique (accord particulier), n° 93

IRAK

- accord aérien, n° 30

JORDANIE

- coopération économique et technique, n° 102

KENYA

- aide financière, n° 68

LUXEMBOURG

- modification Convention UEBL, n° 90

MALAYSIA

- coopération technique (accord particulier), n° 67

MALTE

- association (CEE) n° 12
- accord financier (CEE), n° 13

MAROC

- coopération commerciale (CECA), n° 37
- coopération technique (accord particulier), n° 48
- coopération technique (accord particulier), n° 49
- nationalisations, n° 60
- coopération technique (accords particuliers), n° 91
- coopération technique (accord particulier), n° 92

NIGER

- coopération technique (accord particulier), n° 76
- coopération technique (accord particulier), n° 81

NIGERIA

- accord aérien, n° 56

NORVEGE

- transport par route, n° 96

NOUVELLE-ZELANDE

- double imposition, n° 3

PAKISTAN

- aide alimentaire, n° 1
- extradition, n° 41
- aide financière, n° 64

PAYS-BAS

- droits de pilotage (tarifs), n° 31
- limites, n° 66
- droits de pilotage (tarifs), n° 107

PEROU

- aide financière, n° 77

PHILIPPINES

- aide financière, n° 50
- double imposition, n° 84

POLOGNE

- coopération économique et industrielle (UEBL), n° 73
- double imposition, n° 74

PORTUGAL

- accord financier (CEE), n° 79

ROUMANIE

- coopération économique, industrielle et technique (UEBL), n° 47
- double imposition, n° 86
- extradition, n° 87
- coopération sciences médicales et santé publique, n° 88

RWANDA

- coopération technique (accord particulier), n° 40
- coopération technique (accord particulier), n° 71

SENEGAL

- assistance technique, n° 2

SOUDAN

- coopération économique et technique (UEBL), n° 9

TANZANIE

- aide financière, n° 65

TCHECOSLOVAQUIE

- relations consulaires, n° 52

TUNISIE

- aide financière, n° 8
- coopération cinématographique, n° 15
- coopération commerciale (CECA), n° 33
- coopération (CEE), n° 34
- coopération technique (accord particulier), n° 38
- coopération technique (accord particulier), n° 97

TURQUIE

- aide financière, n° 57

ZAIRE

- coopération générale, n° 21
- indemnisation, n° 22

- investissements, n° 23
- coopération économique, technologique, scientifique, industrielle, n° 24
- coopération technique (accord particulier), n° 25
- coopération technique (accord particulier), n° 26
- coopération technique (accord particulier), n° 27

- anciens combattants / invalides, loyer, n° 28

ZAMBIE

- coopération en personnel, n° 85
- coopération technique (accord particulier), n° 104
- coopération technique (accord particulier), n° 105

TRAITES BENELUX

- Union économique, n° 5
- droits d'accise, n° 6
- droits d'accise, n° 61

TRAITES MULTILATERAUX

- café, n° 7
- Fonds africain de développement, n° 11
- protection des animaux dans élevage, n° 14
- aide alimentaire, n° 18
- commerce de blé, n° 19
- OMS (amendements), n° 42
- Agence internationale de l'Energie, 2 accords d'exécution, n° 46
- création Fonds international de développement agricole (FIDA), n° 51
- Agence internationale de l'Energie, accord d'exécution, n° 55
- création de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT), n° 70
- extraits d'actes de l'état civil, n° 72
- élections européennes, n° 80
- statut Conseil de l'Europe, amendement, n° 83
- responsabilité civile, pollution par hydrocarbures, n° 100
- Fonds international d'indemnisation, pollution par hydrocarbures, n° 101
- environnement, techniques de modification à des fins militaires, n° 103

TRAITES BILATERAUX CONCLUS AVEC DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

CONSEIL AFRICAIN DE L'ARACHIDE

- accord de siège, n° 44

OIT

- accord de siège, n° 95

ONU

- privilèges et immunités, n° 4
- aide alimentaire (UNRWA), n° 17
- aide alimentaire (UNICEF), n° 29
- aide alimentaire, n° 39

INDEX ANALYTIQUE DES ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LA BELGIQUE EN 1976

AIDE ALIMENTAIRE

- Pakistan, n° 1
- ONU, n° 17
- multilatéral, n° 18
- Ethiopie, n° 29
- multilatéral, n° 39

AIDE FINANCIERE

- Tunisie, n° 8
- Bangladesh, n° 16
- Indonésie, n° 32
- Philippines, n° 50
- Turquie, n° 57
- Pakistan, n° 64
- Tanzanie, n° 65
- Kenya, n° 68
- Côte d'Ivoire, n° 75
- Pérou, n° 77
- Inde, n° 94
- Colombie, n° 106

ANIMAUX

- multilatéral (protection dans les élevages), n° 14

BENELUX (Union économique)

- BNL, n° 5

CECA

- CECA-Tunisie, n° 33
- CECA-Algérie, n° 35
- CECA-Maroc, n° 37
- CECA-Canada, n° 62

CEE

- CEE-Malte, n° 12
- CEE-Malte, n° 13
- CEE-Tunisie, n° 34
- CEE-Algérie, n° 36
- CEE-Portugal, n° 78
- CEE-Portugal, n° 79

COOPERATION

- Sénégal (petits projets locaux et régionaux), n° 2
- Soudan (coopération économique et technique), n° 9
- Tunisie (cinéma), n° 15
- Zaïre (coopération générale), n° 20
- Zaïre (coopération générale), n° 21
- Zaïre (coopération économique, technologique, scientifique et industrielle), n° 24
- Zaïre (recherches agronomiques), n° 25
- Zaïre (agriculture/personnel), n° 26
- Zaïre (conservation de la nature), n° 27
- Tunisie (divers), n° 38
- Rwanda (bureau pédagogique), n° 40
- Roumanie (UEBL) (coopération économique, industrielle et technique), n° 47
- Maroc (mathématiques appliquées), n° 48

- Maroc (médecine vétérinaire), n° 49
- Cuba (coopération économique et industrielle), n° 53
- Malaysia (sols), n° 67
- Corée (Rép. de) (Changwon vocational institute), n° 69
- Rwanda (école de Kicukiro), n° 71
- Pologne (coopération économique et industrielle), n° 73
- Niger (animation), n° 76
- Niger (assistance médico-sanitaire), n° 81
- Zambie (personnel de coopération), n° 85
- Roumanie (sciences médicales et santé publique), n° 88
- Cameroun (formation zootechnique et vétérinaire), n° 89
- Maroc (divers), n° 91
- Maroc (formation de cadres supérieurs), n° 92
- Indonésie (téléphonie), n° 93
- Tunisie (Station d'appui à Medjerda), n° 97
- Jordanie (coopération économique et technique), n° 102
- Zambie (éducation agricole), n° 104
- Zambie (protection des plantes), n° 105

CONSULAIRES (relations)

- Tchécoslovaquie, n° 52
- Hongrie, n° 58

DEFENSE

- Etats-Unis d'Amérique, n° 63

DOUBLE IMPOSITION

- Nouvelle-Zélande (revenus transports maritimes), n° 3
- Finlande (impôts sur le revenu et sur la fortune), n° 43
- Pologne (impôts sur le revenu et sur la fortune), n° 74
- Philippines (impôts sur le revenu), n° 84
- Roumanie (impôts sur le revenu et sur la fortune), n° 86

DROITS D'ACCISE

- BNL, n° 6
- BNL, n° 61

ELECTIONS

- multilatéral (parlement européen), n° 80

ENERGIE

- multilatéral, n° 46
- multilatéral, n° 55
- France (stocks de pétrole), n° 59
- Allemagne (Rép. Féd.) (gazéification de houille), n° 82

ENVIRONNEMENT

- multilatéral (pollution par les hydrocarbures, responsabilité), n° 100
- multilatéral (pollution par les hydrocarbures, Fonds d'indemnisation), n° 101
- multilatéral (modifications à des fins militaires), n° 103

ETAT CIVIL

- multilatéral, n° 72

EXTRADITION

- Pakistan, n° 41
- Roumanie, n° 87

FRONTIERES

- Allemagne (Rép. Féd.) (tourisme), n° 45
- Pays-Bas, n° 66
- France (bureaux juxtaposés), n° 98
- France (bureaux juxtaposés), n° 99

INVESTISSEMENTS

- Zaïre, n° 23

NATIONALISATIONS

- Zaïre, n° 22
- Maroc, n° 60

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- Fonds africain de développement (FAD) (augmentation de ressources), n° 11
- Organisation mondiale de la Santé (OMS) (amendements), n° 42
- Fonds international de développement agricole (FIDA), n° 51

- Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT), n° 70
- Conseil de l'Europe (amendements), n° 83
- UEBL (modification), n° 90

PRIVILEGES ET IMMUNITES

- ONU, n° 4
- Conseil africain de l'Arachide, n° 44
- OIT, n° 95

PRODUITS DE BASE

- Café, n° 7
- Blé, n° 19

REGLEMENT FINANCIER

- Zaïre (anciens combattants, etc.), n° 28

SANTE

- multilatéral (groupes tissulaires), n° 54

SIEGE (Accords de)

- ONU, n° 4
- Conseil africain de l'Arachide, n° 44
- OIT, n° 95

TOURISME

- Allemagne (Rép. Féd.), n° 45

TARIFS

- Pays-Bas (droits de pilotage), n° 31
- Pays-Bas (droits de pilotage), n° 107

TRANSPORT AERIEN

- Irak, n° 30
- Nigéria, n° 56

TRANSPORT MARITIME

- Bulgarie, n° 10

TRANSPORT PAR ROUTE

- Norvège, n° 96